

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	9
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX.

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE), Amar GUENDOUZI (parti à 20h16, pouvoir à Jean-Marc LACOMBE).

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/138-2022**Construction d'une salle associative
à Onet-le-Château Village : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

Vu la délibération DG/11-2022 prise par le Conseil Municipal d'Onet-le-Château en date du 21 février 2022

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022

ENTENDU que par délibération n° DG/11-2022 du 21 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une salle associative à Onet-le-Château Village et son plan de financement pour un montant de travaux estimé à 1 250 000 €.

CONSIDERANT qu'il convient aujourd'hui d'approuver l'APD présenté par les maîtres d'œuvres - l'Atelier LORIO et l'Atelier François POUX - qui tient compte de la surface augmentée du futur équipement à environ 420 m2 et du contexte économique.

CONSIDERANT que le montant actualisé de cette opération au stade de l'APD est estimé à 1 290 000 € HT, maîtrise d'œuvre incluse.

CONSIDERANT que compte tenu de ces éléments, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé comme suit :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN €		
Travaux	1 190 000	Etat (DSIL)	361 200	28 %
Prestations intellectuelles (maître d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, études géotechniques...)	100 000	Région Occitanie	103 200	8 %
		Département de l'Aveyron	103 200	8 %
		Rodez agglomération	154 800	12 %
		Ville d'Onet-le-Château	567 600	44 %
Total	1 290 000	Total	1 290 000	100,00 %

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) de la salle associative à Onet-le-Château Village dénommée « AULA »,
- approuve le plan de financement prévisionnel actualisé de ce projet tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes publics sus-indiqués,
- autorise Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et de signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

21 DEC. 2022

Et de la publication le :

21 DEC. 2022